




Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 7 / 0 7 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 2 7 / 0 7 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : G-2023-010901

1 Intitulé du projet

Restructuration du collège Antoine de Saint Exupéry (1 rue Gustave Courbet) et du complexe sportif Saint-Exupéry (rue des Frères Lumières), à VANNES.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Conseil Départemental du Morbihan

Raison sociale

Conseil Départemental du Morbihan

N° SIRET

2 2 5 6 0 0 0 1 4 0 0 0 1 6

Type de société (SA, SCI...)

Collectivité

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

LAPPARTIENT

Prénom(s)

David

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, construction et opération d'aménagement 44. Equipements sportifs 41. Aires de stationnement ouvertes au public	a) Surface de plancher supérieure à 10 000 m ² d) Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la restructuration du collège Saint Exupéry, et la construction d'un complexe sportif Saint-Exupéry, sur la commune de Vannes (56). Il est bordé au nord par la rue des Frères Lumière, à l'ouest par l'avenue Paul Cézanne, au sud par la rue Gustave Courbet et à l'est par l'école élémentaire ainsi que le stade de Kerniol.

Le complexe sportif est propriété de la commune de Vannes alors que le collège est géré par le département du Morbihan. La ville de Vannes, par voie de convention signée le 20 avril 2022, a transféré la maîtrise d'ouvrage de la déconstruction du gymnase actuel et la construction du nouveau complexe sportif au Département du Morbihan.

Le 20 septembre 2022, le Département a confié un mandat de représentation pour faire réaliser en son nom et pour son compte la restructuration du collège et la construction du complexe sportif à la SPL Equipements du Morbihan.

Le projet prévoit le réaménagement du collège Antoine de St Exupéry ainsi que le complexe sportif associé (déconstruction du gymnase, de l'externat, des logements, restructuration de la restauration et réhabilitation d'une partie du bâtiment SEGPA).

4.2 Objectifs du projet

Pour le collège :

- restructuration d'un collège vieillissant avec des bâtiments qui ne répondent plus au bon fonctionnement du collège, volonté d'une meilleure inclusion de la section d'enseignement SEGPA,
- augmentation de la capacité d'accueil,
- volonté de réaménager la cour, d'apporter des îlots de fraîcheur dans un contexte de réchauffement climatique et d'améliorer le cadre de vie des collégiens et employés,

Pour le complexe sportif :

- reconstruire un équipement suite à un incendie datant d'octobre 2021,
- promouvoir et assurer la pérennité et le développement des pratiques sportives de l'escalade et du tennis de table.

D'une manière générale, affirmer un véritable pôle d'équipements publics, en lien avec le lycée Charles de Gaulle et le complexe sportif du FOSO, en entrée de Ville Nord

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le phasage sera défini de façon à assurer une bonne cohabitation entre le collège en activité et le chantier. Voici la liste des mesures qui seront prises :

- Une étanchéité visuelle, sonore et olfactive à assurer entre les deux zones de chantier et du collège en activité ;
- Des accès élèves, enseignants et personnels du collège, déconnectés de l'accès chantier ;
- Une circulation vers les bâtiments d'enseignement, la restauration scolaire, l'administration et l'internat balisée et sécurisée avec un barriérage de la zone de chantier, séparation des flux chantier / utilisateurs ;
- La préservation d'une cour d'une taille suffisante ;
- Le maintien des places de stationnement sur site durant la phase de chantier
- Des travaux d'extension de la restauration à programmer pendant les périodes de vacances scolaires
- Utiliser un maximum de matériaux en filière sèche.

Le projet va démarrer par une phase de démolition du gymnase et des logements de fonction fin 2023 / début 2024. Puis, les travaux de construction du collège et du complexe sportif devraient démarrer concomitamment en juin 2024. La livraison du complexe sportif est prévue en juin 2025 tandis que celle du collège est prévue en juin 2026. S'en suivra ensuite une deuxième phase de démolition et d'aménagement de la cour pour le collège.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les volumes en extension, unitaires et compacts, à la forme simple, rigoureuse, rationnelle et respectueuse de la typologie urbaine environnante du lieu de type habitat collectif et pavillonnaire, comprennent :

- Le bâtiment du collège, en R+2, d'emprise au sol en plan rectangulaire, formant un front-bâti sur la rue Gustave Courbet
- Le bâtiment des SEGPA, maintenu sera partiellement démoli (aile nord), puis réhabilité
- Une extension de la restauration scolaire est prévue ainsi qu'une évolution de son mode de fonctionnement vers un self collaboratif
- Le complexe sportif abritant le terrain omnisports, la salle d'escalade, l'espace tennis de table ainsi que les locaux dédiés, en simple RDC, d'emprise au sol en plan rectangulaire. Ce corps de bâtiment est implanté dans l'angle Nord-Ouest de la parcelle et forme un front-bâti sur la rue des Frères Lumières.
- La cour OASIS implantée au cœur de la parcelle entre le collège et le complexe sportif.

Afin de répondre à la réelle volonté de construire des bâtiments contemporains et innovants à base de procédés constructifs et de matériaux à faible impact environnemental (impact carbone et énergie grise), le schéma structurel proposé s'appuie sur un dispositif hybride à base de deux matériaux de construction : le béton armé et le bois, employés pour chacun au meilleur de leurs caractéristiques intrinsèques. Les exigences de la RE2020 seront à minima respectées.

Par ailleurs, une place particulière sera donnée à la végétation et aux aménagements paysagers

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une demande d'évaluation au cas par cas, objet de la présente demande.

Il sera soumis, dans un second temps, à un permis de démolir, qui sera déposé à l'été 2023 puis à un permis de construire.

Au terme de la loi sur l'eau, et suite à des échanges avec la DDTM, le projet est également soumis à un Dossier Loi sur l'Eau (DLE) simplifié, ou un porter à connaissance. Le contenu exact de ce dossier sera discuté avec les services de la DDTM.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette du projet (Parcelles AD0235, AD0236 et AD0006)	= 28 909 m ²
Surface de plancher du collège :	= 6966 m ²
Hauteur du collège :	= R+2
Surface de plancher du complexe sportif :	= 3 255 m ²
Nombre de places de parking	Une soixantaine

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 1 Voie : Rue Gustave Courbet

Lieu-dit : Collège Antoine de Saint Exupéry

Localité : _____

Code postal : 5 6 0 0 0 BP : 5 6 3 Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 2 ° 4 6 ' 1 4 " 0 Lat. : 4 7 ° 4 0 ' 3 2 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est soumis au PLU de la commune de Vannes. Il est en zonage UBc, secteur caractérisé par des immeubles collectifs (Kercado, Ménimur), par des sites militaires et équipements publics/privés

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le périmètre d'étude est aujourd'hui occupé par un collège et un complexe sportif, avec les bâtiments suivants :

- seront démolis et reconstruits : le bâtiment principal, le complexe sportif (avec terrains extérieurs et vestiaires) et une partie du bâtiment destiné à la section SEGPA.
- sera démoli non reconstruit : le bâtiment de logements de fonction
- seront réhabilités ou étendus : le bâtiment de restauration et le bâtiment SEGPA.
- sera maintenu en place : l'internat qui avait déjà fait l'objet d'une reconstruction récemment.

Aujourd'hui, le périmètre d'étude est imperméabilisé à environ 68%. Le projet n'augmentera pas cette imperméabilisation, voire la réduira si possible.

Le projet a pour objectif de végétaliser d'avantage et optimiser la conception des bâtiments afin d'offrir un cadre plus agréable, améliorer la gestion des eaux pluviales ou encore s'adapter aux changements climatiques.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est une ZNIEFF de type 1 "Anse et Rives du Vincin", n°530009899. Elle se situe à 3,2 km.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la ville de Vannes, commune littorale. La zone d'étude se situe à environ 4 km du Golf du Morbihan.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le plan d'exposition au bruit de la commune de Vannes concernant les infrastructures routières. L'avenue Paul Cézanne est en effet classée en catégorie 3. La zone d'étude se situe dans la zone tampon de 100 m autour de cette route. Cela ne concerne cependant qu'une très faible proportion de la zone d'étude. La zone d'étude n'est pas affecté par le Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Vannes.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'est référencée dans le SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Etel, ni dans le PLU de Vannes.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Vannes ne possède ni PPR mouvement de terrain, ni PPRN (Risques Naturels), ni PPRT (Risques Technologiques), ni PPRL (Risques Littoraux).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude est, depuis les années 1970, occupée par le collège, puis le complexe sportif. Avant leur construction, la zone d'étude était dédiée à l'agriculture. Il est alors peu probable que le site soit pollué.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les captages en alimentation d'eau potable sont les captages de Kerbotin et celui de Lanhiteu. Ils sont situés en amont du projet, à plus de 5 km.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de site inscrit à proximité du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est située à 3.4 km. Il s'agit de la zone "Golfe du Morbihan, côté ouest de Rhuys" (FR530029), désignée au titre de la directive Habitat.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche du projet est le Jardin de la Garenne, situé à Vannes. Il se situe à 2,3 km du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La restructuration, avec une augmentation de la capacité d'accueil, passant de 600 à 800 élèves, induira indirectement une augmentation de la consommation en eau potable et, donc, des prélèvements d'eau. Néanmoins, le territoire possède les infrastructures nécessaires pour assurer ce besoin. Il n'y aura pas de prélèvement direct d'eau. Par ailleurs, un système de récupération des eaux pluviales sera mis en place pour les réutiliser dans les WC de l'opération et la gestion des espaces verts.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite des terrassements. La terre végétale sera stockée et réutilisée sur site. Certains déblais feront l'objet d'une évacuation hors site via les filières appropriées. Le projet prévoit cependant des réemplois tels que la structure métallique du gymnase pour l'aire de jeu couverte ou encore des dalles béton pour les aménagements extérieurs, pour en faire des dallages à joints enherbés ou gabions. L'enrobé des cours, une fois scié en dalles pourra être réemployé dans les aménagements extérieurs.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet implique l'utilisation classique de matières premières pour : les zones de remblais éventuels (avec priorité à la réutilisation des déblais du site), matériaux pour les voiries, pour les réseaux, pour la construction des batis, plantations...
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seuls des matériaux de construction seront nécessaires à la réalisation du projet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Suite à une réflexion débutée en 2016, les stations d'épuration de Tohannic et Prat sont connectées depuis 2020/2021. La capacité nominale totale est donc de 95 000 EH et la charge maximale en 2021 a été de 87 000 EH. Elles ne sont donc pas à saturation actuellement et sont en capacité d'accueillir le projet.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un pré-diagnostic écologique a été effectué sur le site. Les principaux enjeux se situent au niveau de la haie de saules, ronces et ajoncs sur talus, au nord de la zone d'étude ainsi que des sujets ligneux proche de l'entrée actuelle du collège. Ces éléments ne seront pas impactés par le projet. L'analyse du contexte technique et règlementaire, comprenant le pré-diagnostic environnemental, est présenté en annexe.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude est classée en 'tissus urbain continu' et 'zones industrielles ou commerciales et installations publiques' par la classification Corine Land Cover 2018. Il n'engendre pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritime.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à 70m d'une canalisation de gaz naturelle.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vannes est classée en catégorie 3 vis-à-vis du risque Radon. Une étude au droit du collège a été effectuée en 2022. Il conclut qu'une seule mesure dépasse le seuil d'activité volume de 300Bq.m-3, au niveau du bâtiment Segpa actuel. Des mesures de réduction des risques seront donc prises. Un film anti-termite et anti-radon du type XTRN de chez PARTENIA est prévu en réponse. Le périmètre d'étude se situe par ailleurs dans une zone potentiellement sujette aux inondations de cave.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréiez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet générera un trafic routier lié aux allées et venues des véhicules approvisionnant le chantier. En phase d'exploitation, le projet accueillera des places de parking. La zone d'étude est desservie par les transports en commun et la mobilité douce (piétons, vélos), sera favorisée avec notamment la mise à disposition d'un local vélo.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera source de bruit lors de la phase de travaux. En phase d'exploitation, les principales sources de bruit seront le passage des véhicules pour atteindre le parking ainsi que les bruits courants de la fréquentation du collège et du complexe sportif. A nu-
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ancer tout de même par la présence de bruit extérieur à la zone d'étude. La partie sud-ouest de la zone d'étude est référencée dans le périmètre de 100m autour de axe "Av Paul Cézanne" de catégorie 1.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase de chantier pourrait être source de vibrations (passages de camions, terrassement ...).
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses seront celles liées à l'usage du collège et du complexe sportif. Le clair de vitrage sera élevé pour améliorer l'apport de lumière naturelle et réduire ainsi les consommations liées à l'éclairage artificiel.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera concerné par des émissions mineures provenant de l'éclairage public.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets liquides concernent les eaux usées vers les réseaux de la ville, conformément aux prescriptions du PLU de Vannes et les eaux pluviales, en infiltration, puisqu'une déconnexion complète, à hauteur du volume de 35L/m ² imperméabilisés, est imposée par le règlement
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	de gestion des eaux pluviales de Vannes Agglo. En cas de dépassement de ce volume, l'excédent sera redirigé vers le réseau EP de la ville. Une désimpermeabilisation par rapport à l'existant et la création d'un jardin de pluie sont prévues dans le projet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des rejets d'eaux usées liés à l'utilisation des locaux. Ces rejets ne différeront que peu des rejets des locaux actuels. Deux STEP (Prat et Tohannic) ont été connectées afin de répondre aux besoins de Vannes en terme d'assainissement. Elles sont en capacité aujourd'hui de recevoir les effluents du collège.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase exploitation : uniquement des déchets non dangereux (déchets ménagers). En phase de travaux : évacuation possible de déchets inertes.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un périmètre de covisibilité avec un monument historique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain se trouve en site urbain. Le projet n'aura aucun impact sur les activités agricoles et sylvicoles. La seule modification vis-à-vis des activités humaines concernera une augmentation de la capacité d'accueil du site (de 600 à 800 élèves)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est bordé par l'avenue Paul Cézanne qui fait aujourd'hui l'objet d'une étude pour sa requalification. Par ailleurs, l'école primaire de Kerniol, au nord-est du projet, est en cours de reconstruction sur un autre site, plus éloigné de notre projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Un prédiagnostic environnemental a été réalisé, mettant en évidence la présence d'une haie de saules et résineux sur talus. Un enjeu fort a été qualifié pour cette haie qui accueille des espèces protégées (serin cini, pinson, mésange bleue, pouillot...). Cette haie sera maintenue en place dans le cadre du projet. Quelques éléments végétaux ornementaux du sud du projet ont également été mis en évidence suite à la découverte de nids d'oiseaux communs. Il est prévu qu'ils soient maintenu en place également.

Le pré-diagnostic a également mis en évidence la présence du Goëland argenté avec la présence probable de nids sur les toits. Une recherche de nids sera effectuée avant les travaux afin d'anticiper les périodes de travaux dans le respect des enjeux pour cette espèce protégée.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'enveloppe du bâtiment sera tout particulièrement étudiée pour limiter les déperditions de chaleur et donc réduire les consommations de chauffage et capter les apports solaires gratuits en hiver, tout en s'en protégeant en été pour limiter les épisodes d'inconfort et les surchauffes du bâtiment.

Une isolation à base de matériaux biosourcés (de type laine ou fibre de bois) est prévue et les menuiseries seront sélectionnées pour leur haute performance thermique, limitant les ponts thermiques et optimisant les apports de chaleur en hiver, tout en favorisant les apports de lumière naturelle.

Plusieurs systèmes thermiques sont en cours d'étude, notamment la production d'eau chaude et de chauffage par une chaufferie biomasse avec appoint gaz pour le Gymnase. Sont également prévus des radiateurs à eau chaude et des panneaux rayonnants à eau chaude pour le gymnase. Une chaufferie bois avec appoint gaz est en cours d'études pour la production d'Eau Chaud Sanitaire (ECS) pour les sanitaires, locaux de ménage ou encore restauration. La suppression de l'ECS est cependant remise en question pour les sanitaires, cela ne relevant peut-être pas d'une réelle nécessité.

Concernant la ventilation, tous les espaces seront équipés d'une ventilation double flux à haute performance, avec récupération de chaleur sur l'air extrait.

Tous les éclairages du projet seront à technologie LED, faiblement consommateur d'énergie

Des panneaux photovoltaïques sont prévus sur toutes les toitures exploitables de l'ensemble (complexe sportif + collège).

Les matériaux biosourcés et locaux, ayant la majeure partie du temps une empreinte carbone bien plus faible que leurs équivalents « conventionnels ». De plus, ils permettent de stocker du carbone et sont facilement recyclables en fin de vie.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une étude préalable du contexte technique et réglementaire et un prédiagnostic écologique ont permis d'intégrer en amont ces thématiques. Un choix réfléchi des matériaux (biosourcés et locaux autant que possible), ou encore une optimisation de l'isolation sont prévus, permettant de réduire l'empreinte carbone du projet. Une diminution de l'imperméabilisation de la zone d'étude permet d'améliorer le cadre paysager du collège en s'adaptant aux dérèglements climatiques. Cela permet de proposer plus d'espaces verts, de détente, d'apprentissage (potager), mais également de mieux gérer les eaux pluviales, jusqu'alors rejetées dans le réseau public. Une optimisation des toitures (panneaux solaires, végétalisation, récupération d'eau de pluie) est prévue. Au regard de ces différents éléments, il ne semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale, d'autant qu'il s'agit d'une restructuration et amélioration d'éléments existants.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Visuels du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Tableaux de surface	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Notice explicative du projet (présenté en réponse à l'appel d'offre)	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Support de présentation du contexte technique et réglementaire et du pré-diagnostic écologique	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Plan d'abattage d'arbres	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Etude radon	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom _____

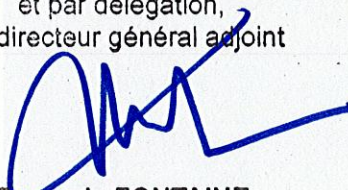
Prénom _____

Qualité du signataire _____

À Vannes _____

Fait le _____ / _____ / 03 JUL. 2023

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,
Le directeur général adjoint



François FONTAINE

Signature du (des) demandeur(s)

